

DGA INFRASTRUCTURE ET MOBILITES
Centre d'Exploitation des Routes Départementales de La Tour - Boège
230, route des Etayers - 74250 La Tour
T / 04.50.33.41.52 - PR-CERD-LaTourBoege@hautesavoie.fr

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3221-4 et L. 3221-5,
VU le Code de la route et notamment son livre IV,
VU la loi modifiée n° 82-213 en date du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,
VU la loi n° 2004-809 en date du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
VU l'arrêté interministériel en date du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié,
VU le Code de la voirie routière et notamment l'article L131-3,
VU le Code des relations entre le public et l'administration,
VU l'arrêté n° 2026-00401 du 04 février 2026 du Président du Conseil départemental, certifié exécutoire à compter du 25 février 2026, portant délégation de signature au sein de la Direction Générale Adjointe Infrastructures et Mobilités du Département,
VU la hiérarchisation du réseau routier départemental de la Haute-Savoie,
VU la demande en date du 21/05/2026 émise par le CONSEIL DÉPARTEMENTAL 74 - CERD LA TOUR représentée par ALTITUDE CONSTRUCTION aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation de la circulation,
VU les modalités d'exploitation définies pour réaliser les travaux projetés,
Considérant qu'il convient d'exécuter ces travaux dans les meilleures conditions de sécurité pour les intervenants et les usagers de la route,
Considérant que des travaux de protection contre les risques de chute de pierres rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, du 06/07/2026 au 14/08/2026 sur la RD26,

ARRÊTE

ARTICLE 1 - MESURES TEMPORAIRES GÉNÉRALES

La circulation de tous les véhicules sur la RD26 du PR 33+0480 au PR 33+0580, est réglementée comme suit du 6 juillet 2026 au 14 août 2026 inclus :

- Par coupure totale de la circulation, pendant la période du 06/07/2026 au 17/07/2026, 24h/24h,
- Par coupure totale de la circulation, pendant la période du 20/07/2026 au 31/07/2026, de 8h30 à 17h30,
- Par alternat par signaux tricolores (KR11), pendant la période du 20/07/2026 au 31/07/2026, de 17h30 à 8h30,
- Par alternat par signaux tricolores (KR11), pendant la période du 03/08/2026 au 14/08/2026, 24h/24h.

Durant les périodes de fermeture, une déviation est mise en place pour tous les véhicules.

Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant:

- RD 26 du PR 33+600 au PR 27+668 ONNION_MEGEVETTE
- RD 226 du PR 10+276 au PR 00+00 MEGEVETTE_MIEUSSY
- RD 907 du PR 21+000 au PR 17+191 MIEUSSY_SAINTE-JEOIRE
- RD 907 A du PR 2+368 au PR 1+338 SAINT-JEOIRE
- RD 26 du PR 36+565 au PR 33+550 SAINT-JEOIRE

En cas d'intempéries, les travaux sont reportés les semaines suivantes.

ARTICLE 2 : MESURES TEMPORAIRES COMPLÉMENTAIRES

- Prise en compte des cycles : Le passage de cycles n'est pas autorisé sur l'emprise du chantier.
- Prise en compte des piétons : Le passage de piétons n'est pas autorisé sur l'emprise du chantier.

ARTICLE 3 : SIGNALISATION

La signalisation temporaire mise en place doit être conforme aux dispositions de réglementation de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (IISR).

La signalisation et le balisage du chantier sont mis en place, entretenus et déposés par l'entreprise chargée des travaux. La signalisation de déviation est mise en place, entretenue et déposée par : les services du Département.

Le contrôle de l'ensemble de la signalisation et du balisage est assuré par : les services du Département.

ARTICLE 4 : INTERVENANTS

Le présent arrêté concerne les mesures temporaires de circulation sur la portion du RRD74 concernée par la réalisation des travaux visés supra.

Il s'applique notamment à tous les intervenants concernés par ce chantier.

ARTICLE 5 : INFORMATION AU GESTIONNAIRE DE VOIRIE

Le titulaire du présent arrêté est tenu d'informer par message électronique le gestionnaire de voirie départemental territorialement compétent, de la date effective de démarrage des travaux au moins 48 heures à l'avance.

Il devra identifier un responsable technique de l'entreprise chargée de la signalisation, mobilisable 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, ainsi qu'un suppléant, et donner leurs coordonnées (téléphone et mail) à ce gestionnaire, dans ce même délai.

ARTICLE 6 : RECOURS

Les dispositions du présent arrêté peuvent faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 7 : EXÉCUTION DE L'ARRÊTÉ

M. le Directeur Général des Services, M. le Chef de Corps commandant le groupement de Gendarmerie de la Haute-Savoie, et M. le Directeur interdépartemental de la police nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est affiché sur le site www.inforoute74.fr et au droit du chantier.

A CLUSES, le 21 mai 2026

Le Président,
Martial SADDIER

Par délégation

Chef d'Arrondissement des RD de Bonneville,

Julien HOUEL



hautesavoie
le Département

DOSSIER D'EXPLOITATION SOUS CHANTIER

Commune de ST JEOIRE

RD 26

PR 33+480 au 33+580

Travaux de sécurisation de
falaise

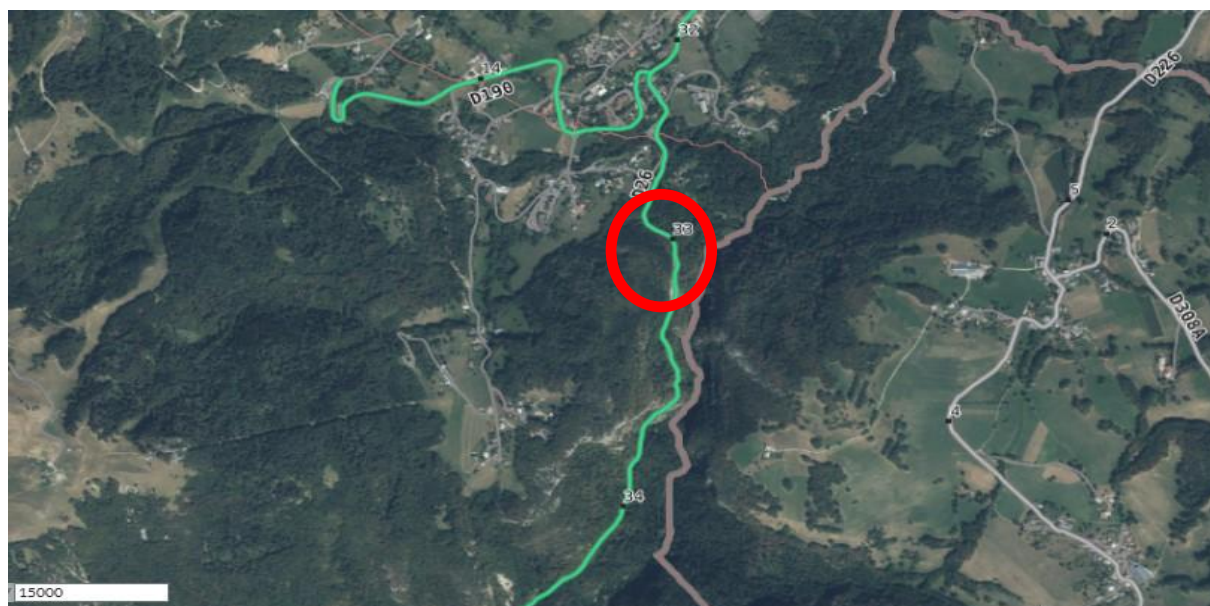
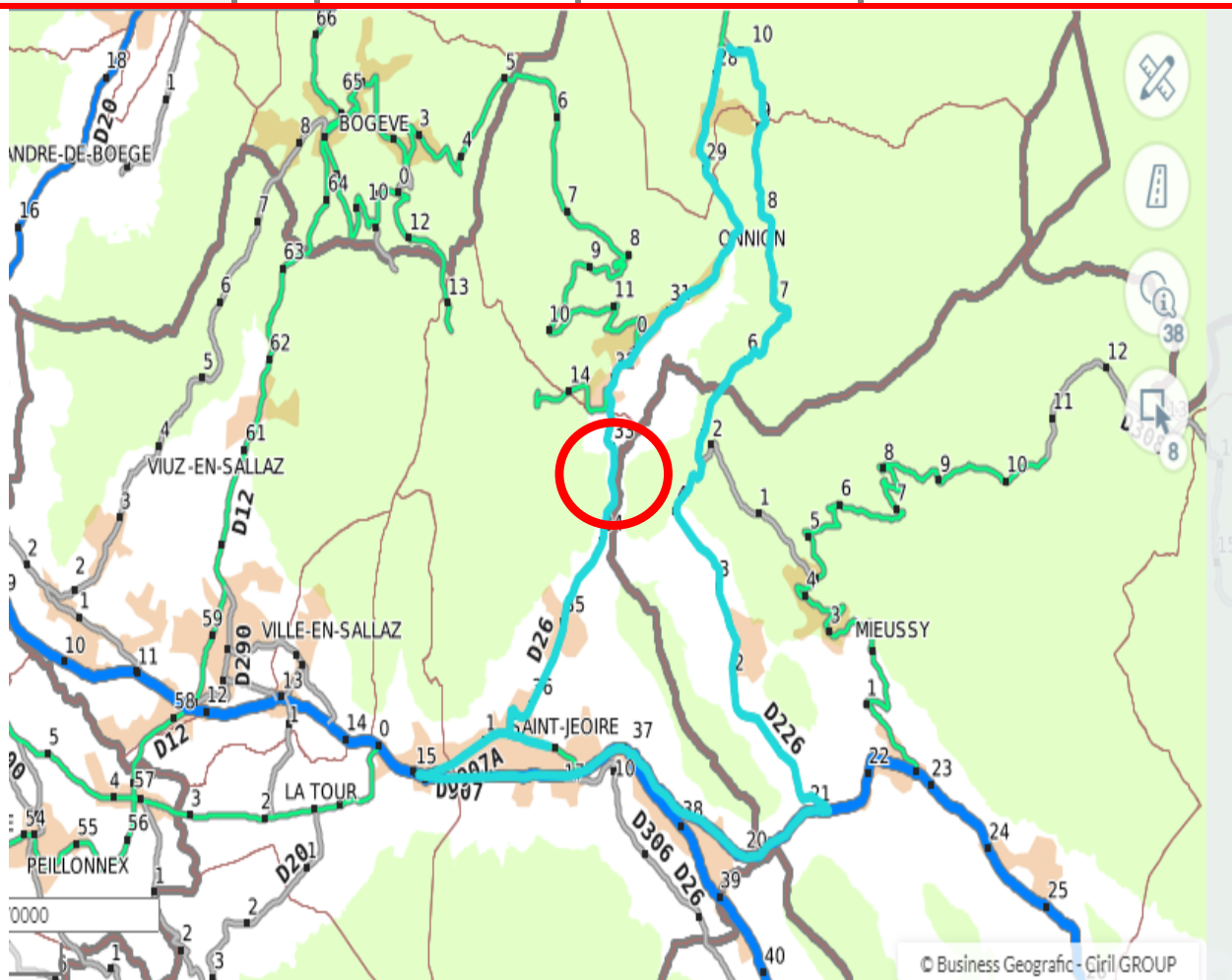


04 50 33 20 60 • hautesavoie.fr



1. LOCALISATION DES TRAVAUX

Voie	RD 26			
canton	BONNEVILLE		Commune	ST JEOIRE
Section(s)	n°	PR origine	PR extrémité	Observation(s)
	1	33+480	33+580	



1. NATURE DES TRAVAUX

Sécurisation de falaise		
Phase	Description	restriction
1	Travaux de purge – sécurisation de falaise	Route barrée 24/24 Du 06/07/2026 au 17/07/2026
	Réouverture week-end	Samedi 18 et dimanche 19/07
2	Travaux de purge – sécurisation de falaise (pose filet)	Route barrée 8h30 à 17h30 Alternat par feux de nuit (17 h 30 à 8h 30) Du 20/07/2026 au 31/07/2026
	Réouverture week-end	Samedi 01 Aout et dimanche 02/08
3	Travaux de purge -sécurisation de la falaise pose filets et finitions)	Alternat par feux du 03/08/2026 au 14/08/2026

2. INTERVENANTS

Maitre d'Ouvrage		
	Département de la Haute-Savoie Conseil Départemental	Tel : 04.50.33.50.00
Maitre d'Œuvre		
	Direction Générale Adjointe Infrastructures et Mobilités Direction de l'Arrondissement des Routes Départementales de Bonneville	9, rue Paul Verlaine BP 223 74304 Cluses cedex Tel : 04.50.33.41.66
Exploitant Routier		
	Direction Générale Adjointe Infrastructures et Développement Durable DA/CERD de LA TOUR	230 Route des Etayer Tel : 04.50.33.41.58
Entreprise(s)		
	Entreprise Altitude Construction	115 route Nationale Hameau LA GRANGEAT 74300 MAGLAND tel : 09 82 55 41 16

3. CALENDRIER 3 phases

Voir ci-dessus Paragraphe 1.

4. EXPLOITATION ROUTE

Travaux de purge – sécurisation de falaise				
Exploitant ROUTE		Interlocuteurs	Coordonnées	
	CERD de LA TOUR	LELAY Fabrice	06.46.46.10.58	Fabrice.lelay@hautesavoie.fr
		DRAGO	06.26.50.05.41	frederic.drago-beltran@hautesavoie.fr
		112	POINT D'ENTREE UNIQUE ASTREINTE	

5. COORDINATION

Organismes		Interlocuteurs	Coordonnées
SERVICES du DEPARTEMENT			
Arrondissement de Bonneville	9, rue Paul Verlaine BP 223 74304 Cluses cedex	Accueil arrondissement	04 50 33 41 66 Pr.bon_ardt@hautesavoie.fr
CIGT	23, rue de la Paix 74000 Annecy	Gestion Trafic	Pr.cigt74@hautesavoie.fr
COMMUNES et INTERCOMMUNALITES			
Mairie de ST JEOIRE	Chef-lieu 74490 ST JEOIRE	Mme Le Maire	mairie@saint-jeoire.fr
Mairie de MIEUSSY	Chef-lieu 74490 MIEUSSY	Mr Le Maire Mr FORESTIER	acceuil@mairie-mieussy.com
Mairie de ONNION	Chef-lieu 74490 ONNION	Mr Le Maire Mr GERVAIS André	mairie@onnion.fr
Mairie de BELLEVAUX	26 Rte de THONON 74470	Mr le MAIRE	mairie@bellevaux.fr
Mairie de MEGEVETTE	88 Rte de la vallée du risse 74490 MEGEVETTE	Mr le MAIRE	mairie@megevette.fr
CCAR	28 Chemin de la Ferme SAILLET 74250 FILLINGES	LA DIRECTION	dgs@cc4r.fr dga@cc4r.fr
SM4CC proximity	56 Place de L'hôtel de Ville 74130 BONNEVILLE	VALLEZ Maxence	Maxence.vallez@proximity.fr

TRANSPORTS en COMMUN			
Région Rhône-Alpes-Auvergne	1 Esplanade François Mitterrand 69269 Lyon	Responsable de service	Transports74@auvergnerhonealpes.fr
Services de Secours et Forces de l'Ordre			
SDIS	ST JEOIRE		Prevision.arretescirculation@sdis74.fr
Gendarmerie Brigade BTA de MARIGNIER		M. le Commandant de Brigade	04.50.34.20.03 Cob.marignier@gendarmerie.interieur.gouv.fr

6. INFORMATION DES USAGERS

Un mois avant le démarrage et pendant toute la durée de l'intervention, deux panneaux annonçant la fermeture de la RD 26 seront implantés de part et d'autre du chantier.

RD 26		La signalisation d'information aux usagers sera fournie et entretenue par le CD74	
		La signalisation d'information aux usagers sera mise en place sous le contrôle de CD74 1 mois à l'avance	
haute savoie le Département	CERD de LA TOUR	Contact :	DRAGO Frédérique
		Tél :	06.26.50.05.41
		mail :	frederic.drago-beltran@hautesavoie.fr

RD 26

ROUTE BARREE 24H/24H
DU 06/07 AU 17/07/2026

REOUVERTURE WE (18-19/07)

ROUTE BARREE 8H30 A 17H30 ET
ALTERNAT PAR FEUX DE NUIT
(17H30/8H30)
DU 20/07 AU 31/07/2026

REOUVERTURE WE (01 -02/08)

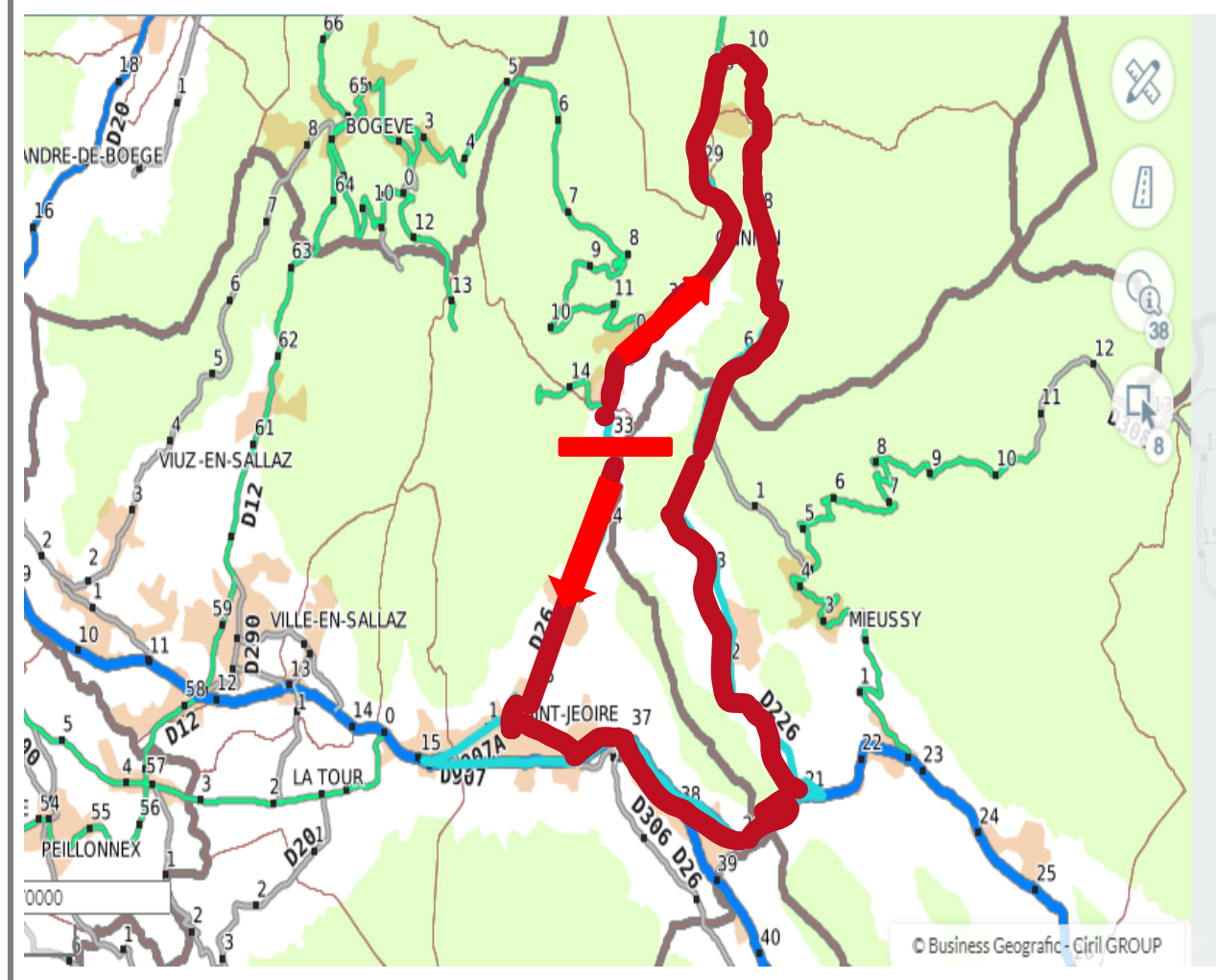
ALTERNAT PAR FEUX, JOURS ET
NUITS,
DU 03/08 AU 14/08/2026

PROLONGATION SI INTEMPERIES

© Business Geographic

7. ITINERAIRE DE DEVIATION VL et PL

Voie déviée	RD 26 section comprise entre les PR 33+480 et 33+580			
canton	BONNEVILLE		Commune(s)	MEGEVETTE - ONNION – ST JEOIRE - MIEUSSY
Section(s) concernées par l'itinéraire de déviation	RD	PR origine	PR extrémité	Commune
	26	33+600	27+668	ST JEOIRE - ONNION – MEGEVETTE
	226	10+276	00+000	MEGEVETTE - MIEUSSY
	907	21+000	17+191	MIEUSSY – ST-JEOIRE
	907A	2+368	1+368	ST JEOIRE
	26	36+535	33+5550	ST-JEOIRE
				ET INVERSEMENT



8. GESTION DE LA CIRCULATION DES SERVICES DE SECOURS ET FORCES DE L'ORDRE // DES TRANSPORTS EN COMMUN (y compris SCOLAIRES)

Pendant les périodes de coupures et phase d'alternat	
Restrictions Phase 1 et 2	La circulation des véhicules de secours et forces de l'ordre sera impossible. - Du 6 JUILLET AU 17 JUILLET 24h/24h - DU 20 JUILLET AU 31 JUILLET de 8 h 30 à 17 h 30
déviation	Les véhicules de secours et forces de l'ordre suivent l'itinéraire de déviation.
Phase 3	La circulation se fera par alternat par feux tricolores 24h/24h Du 03 aout au 14 aout

9. GESTION DE LA CIRCULATION DES CONVOIS EXCEPTIONNELS

Sans Objet – Gabarit limité

10. GESTION DE LA CIRCULATION PIETONNE

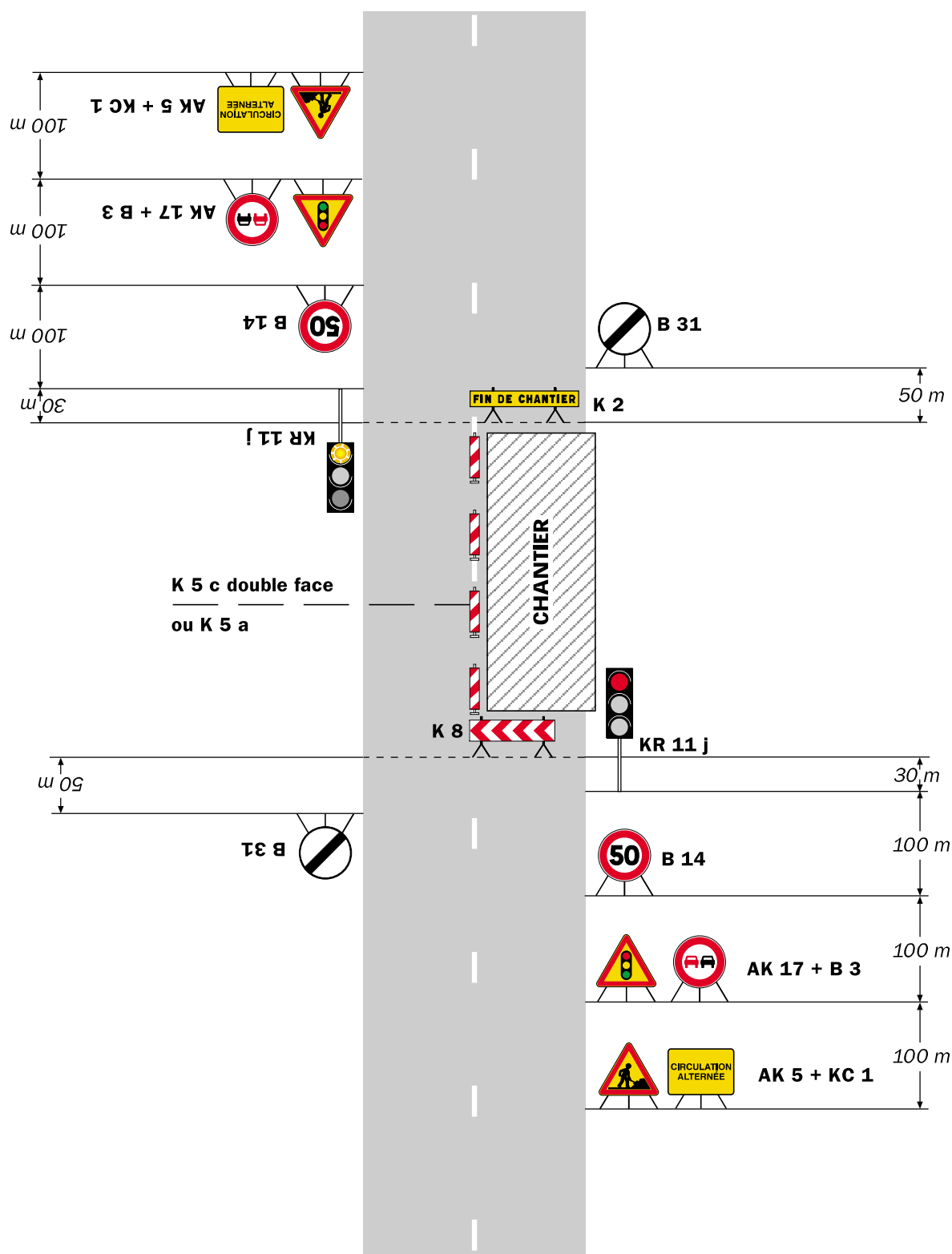
Pendant TOUTE la période de travaux	
Restrictions Phase 1 et 2	La circulation des piétons sera : IMPOSSIBLE sur RD26 (arrêté Cd74) et sur le chemin rural en bord de Risse (arrêt commune de St Jeoire).

11 GESTION DES ACTIVITES SPORTIVES

Pendant TOUTE la période de travaux	
Restrictions	Les communes assureront une information auprès des organisateurs d'activités sportives évoluant aux alentours de la zone de travaux.

Alternat par signaux tricolores

Circulation alternée Route à 2 voies



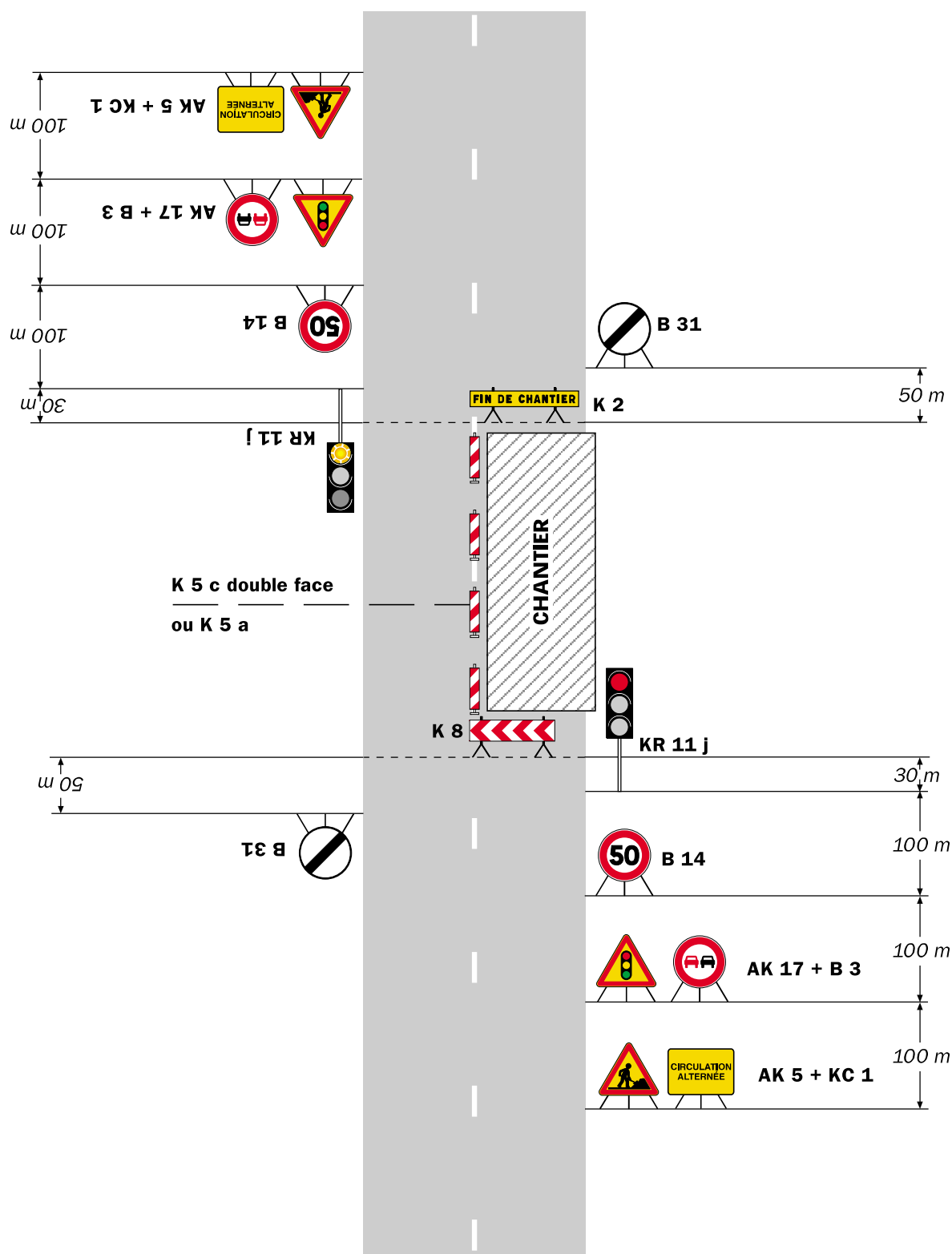
Remarque(s) :

- Schéma à appliquer notamment lorsque l'alternat doit être maintenu de nuit, en absence de visibilité réciproque.
- Un panneau B 14 de limitation de vitesse à 70 km/h

peut éventuellement être intercalé entre les panneaux AK 5 et AK 17.

Alternat par signaux tricolores

Circulation alternée Route à 2 voies



Remarque(s) :

- Schéma à appliquer notamment lorsque l'alternat doit être maintenu de nuit, en absence de visibilité réciproque.
- Un panneau B 14 de limitation de vitesse à 70 km/h

peut éventuellement être intercalé entre les panneaux AK 5 et AK 17.

hautesavoie
le Département

DOSSIER D'EXPLOITATION SOUS CHANTIER

Commune de ST JEOIRE

RD 26

PR 33+480 au 33+580

Travaux de sécurisation de
falaise

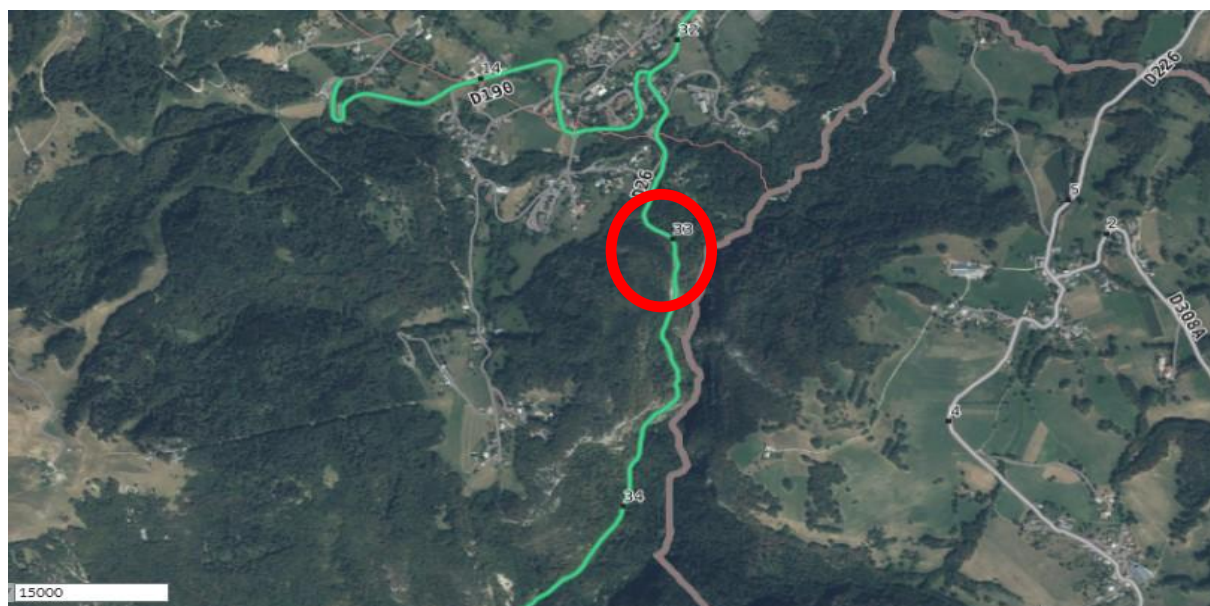
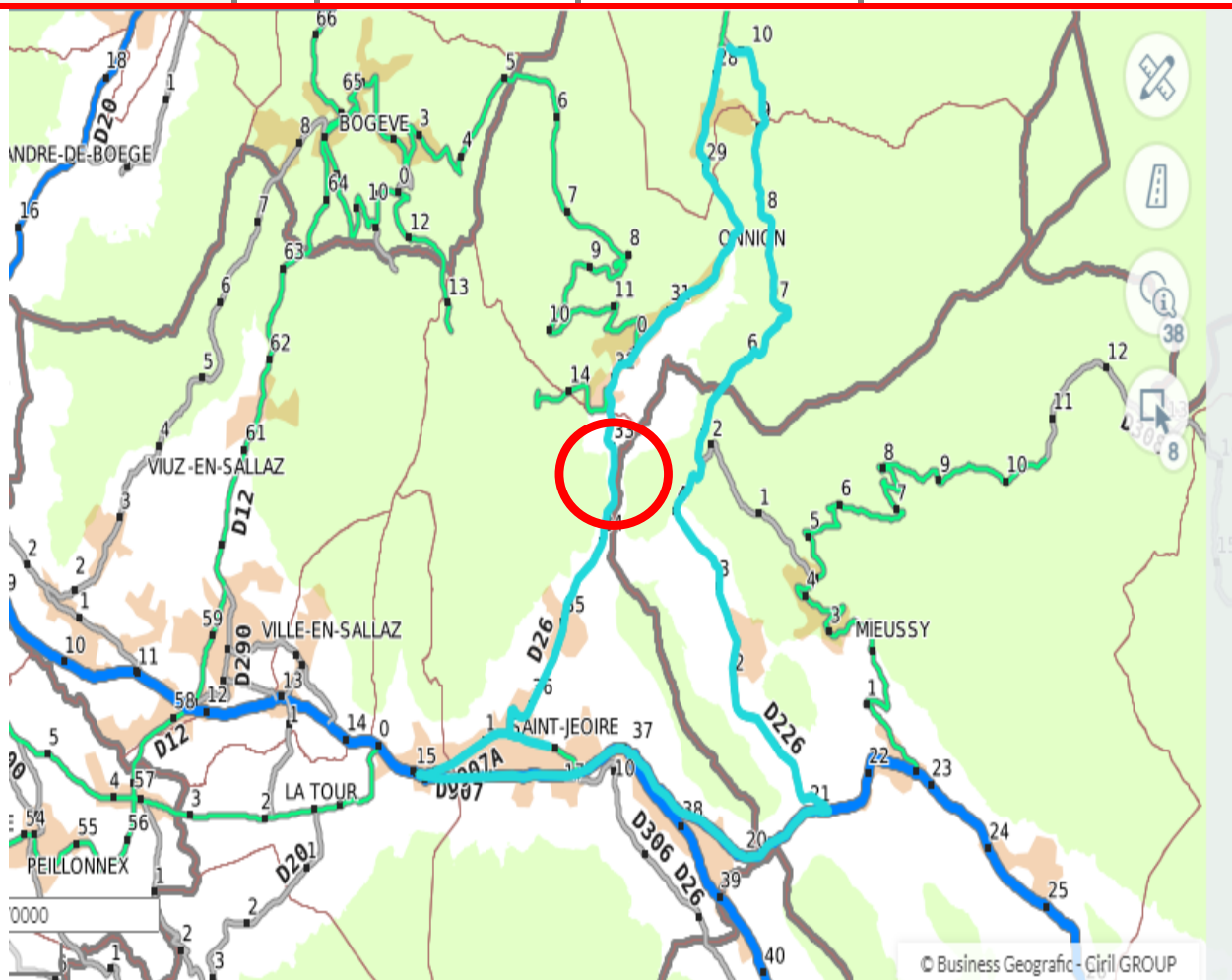


04 50 33 20 60 • hautesavoie.fr



1. LOCALISATION DES TRAVAUX

Voie	RD 26			
canton	BONNEVILLE		Commune	ST JEOIRE
Section(s)	n°	PR origine	PR extrémité	Observation(s)
	1	33+480	33+580	



1. NATURE DES TRAVAUX

Sécurisation de falaise		
Phase	Description	restriction
1	Travaux de purge – sécurisation de falaise	Route barrée 24/24 Du 06/07/2026 au 17/07/2026
	Réouverture week-end	Samedi 18 et dimanche 19/07
2	Travaux de purge – sécurisation de falaise (pose filet)	Route barrée 8h30 à 17h30 Alternat par feux de nuit (17 h 30 à 8h 30) Du 20/07/2026 au 31/07/2026
	Réouverture week-end	Samedi 01 Aout et dimanche 02/08
3	Travaux de purge -sécurisation de la falaise pose filets et finitions)	Alternat par feux du 03/08/2026 au 14/08/2026

2. INTERVENANTS

Maitre d'Ouvrage		
	Département de la Haute-Savoie Conseil Départemental	Tel : 04.50.33.50.00
Maitre d'Œuvre		
	Direction Générale Adjointe Infrastructures et Mobilités Direction de l'Arrondissement des Routes Départementales de Bonneville	9, rue Paul Verlaine BP 223 74304 Cluses cedex Tel : 04.50.33.41.66
Exploitant Routier		
	Direction Générale Adjointe Infrastructures et Développement Durable DA/CERD de LA TOUR	230 Route des Etayer Tel : 04.50.33.41.58
Entreprise(s)		
	Entreprise Altitude Construction	115 route Nationale Hameau LA GRANGEAT 74300 MAGLAND tel : 09 82 55 41 16

3. CALENDRIER 3 phases

Voir ci-dessus Paragraphe 1.

4. EXPLOITATION ROUTE

Travaux de purge – sécurisation de falaise				
Exploitant ROUTE		Interlocuteurs	Coordonnées	
	CERD de LA TOUR	LELAY Fabrice	06.46.46.10.58	Fabrice.lelay@hautesavoie.fr
		DRAGO	06.26.50.05.41	frederic.drago-beltran@hautesavoie.fr
		112	POINT D'ENTREE UNIQUE ASTREINTE	

5. COORDINATION

Organismes		Interlocuteurs	Coordonnées
SERVICES du DEPARTEMENT			
Arrondissement de Bonneville	9, rue Paul Verlaine BP 223 74304 Cluses cedex	Accueil arrondissement	04 50 33 41 66 Pr.bon_ardt@hautesavoie.fr
CIGT	23, rue de la Paix 74000 Annecy	Gestion Trafic	Pr.cigt74@hautesavoie.fr
COMMUNES et INTERCOMMUNALITES			
Mairie de ST JEOIRE	Chef-lieu 74490 ST JEOIRE	Mme Le Maire	mairie@saint-jeoire.fr
Mairie de MIEUSSY	Chef-lieu 74490 MIEUSSY	Mr Le Maire Mr FORESTIER	acceuil@mairie-mieussy.com
Mairie de ONNION	Chef-lieu 74490 ONNION	Mr Le Maire Mr GERVAIS André	mairie@onnion.fr
Mairie de BELLEVAUX	26 Rte de THONON 74470	Mr le MAIRE	mairie@bellevaux.fr
Mairie de MEGEVETTE	88 Rte de la vallée du risse 74490 MEGEVETTE	Mr le MAIRE	mairie@megevette.fr
CCAR	28 Chemin de la Ferme SAILLET 74250 FILLINGES	LA DIRECTION	dgs@cc4r.fr dga@cc4r.fr
SM4CC proximity	56 Place de L'hôtel de Ville 74130 BONNEVILLE	VALLEZ Maxence	Maxence.vallez@proximity.fr

TRANSPORTS en COMMUN			
Région Rhône-Alpes-Auvergne	1 Esplanade François Mitterrand 69269 Lyon	Responsable de service	Transports74@auvergnerhonealpes.fr
Services de Secours et Forces de l'Ordre			
SDIS	ST JEOIRE		Prevision.arretescirculation@sdis74.fr
Gendarmerie Brigade BTA de MARIGNIER		M. le Commandant de Brigade	04.50.34.20.03 Cob.marignier@gendarmerie.interieur.gouv.fr

6. INFORMATION DES USAGERS

Un mois avant le démarrage et pendant toute la durée de l'intervention, deux panneaux annonçant la fermeture de la RD 26 seront implantés de part et d'autre du chantier.

RD 26		La signalisation d'information aux usagers sera fournie et entretenue par le CD74	
		La signalisation d'information aux usagers sera mise en place sous le contrôle de CD74 1 mois à l'avance	
haute savoie le Département	CERD de LA TOUR	Contact :	DRAGO Frédérique
		Tél :	06.26.50.05.41
		mail :	frederic.drago-beltran@hautesavoie.fr

RD 26

ROUTE BARREE 24H/24H
DU 06/07 AU 17/07/2026

REOUVERTURE WE (18-19/07)

ROUTE BARREE 8H30 A 17H30 ET
ALTERNAT PAR FEUX DE NUIT
(17H30/8H30)
DU 20/07 AU 31/07/2026

REOUVERTURE WE (01 -02/08)

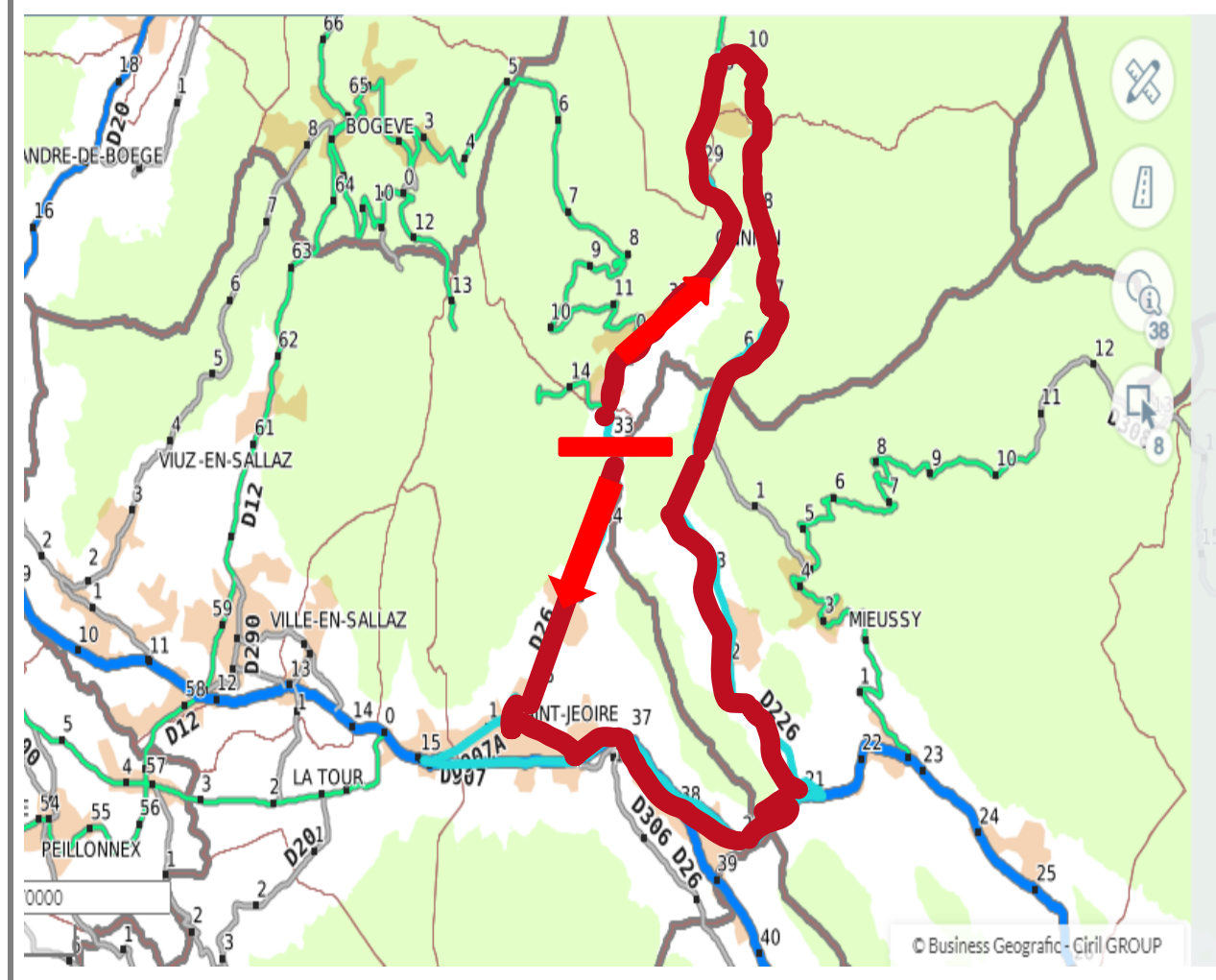
ALTERNAT PAR FEUX, JOURS ET
NUITS,
DU 03/08 AU 14/08/2026

PROLONGATION SI INTEMPERIES

© Business Geographic

7. ITINERAIRE DE DEVIATION VL et PL

Voie déviée	RD 26 section comprise entre les PR 33+480 et 33+580			
canton	BONNEVILLE		Commune(s)	MEGEVETTE - ONNION – ST JEOIRE - MIEUSSY
Section(s) concernées par l'itinéraire de déviation	RD	PR origine	PR extrémité	Commune
	26	33+600	27+668	ST JEOIRE - ONNION – MEGEVETTE
	226	10+276	00+000	MEGEVETTE - MIEUSSY
	907	21+000	17+191	MIEUSSY – ST-JEOIRE
	907A	2+368	1+368	ST JEOIRE
	26	36+535	33+5550	ST-JEOIRE
				ET INVERSEMENT



8. GESTION DE LA CIRCULATION DES SERVICES DE SECOURS ET FORCES DE L'ORDRE // DES TRANSPORTS EN COMMUN (y compris SCOLAIRES)

Pendant les périodes de coupures et phase d'alternat	
Restrictions Phase 1 et 2	La circulation des véhicules de secours et forces de l'ordre sera impossible. - Du 6 JUILLET AU 17 JUILLET 24h/24h - DU 20 JUILLET AU 31 JUILLET de 8 h 30 à 17 h 30
déviation	Les véhicules de secours et forces de l'ordre suivent l'itinéraire de déviation.
Phase 3	La circulation se fera par alternat par feux tricolores 24h/24h Du 03 aout au 14 aout

9. GESTION DE LA CIRCULATION DES CONVOIS EXCEPTIONNELS

Sans Objet – Gabarit limité

10. GESTION DE LA CIRCULATION PIETONNE

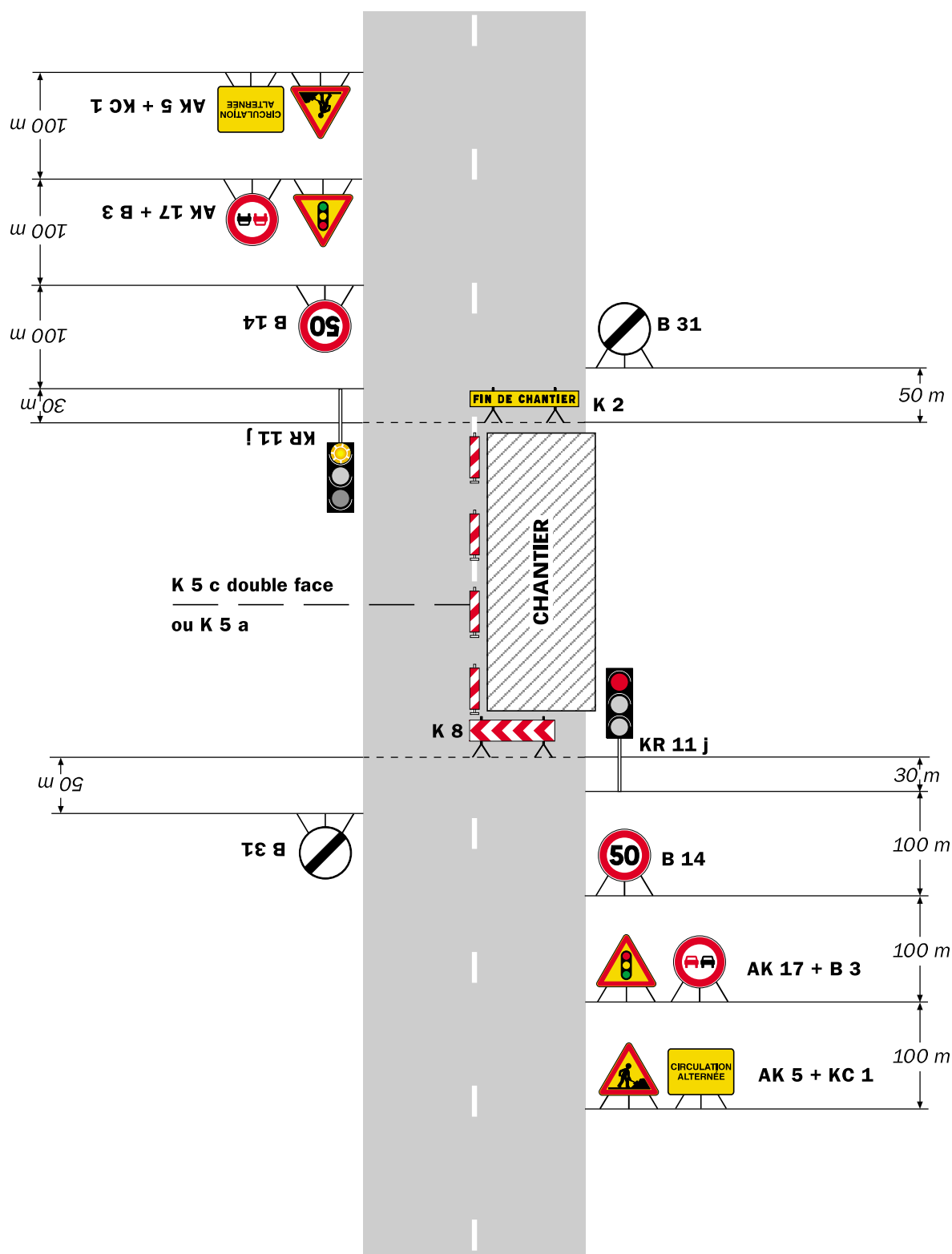
Pendant TOUTE la période de travaux	
Restrictions Phase 1 et 2	La circulation des piétons sera : IMPOSSIBLE sur RD26 (arrêté Cd74) et sur le chemin rural en bord de Risse (arrêt commune de St Jeoire).

11 GESTION DES ACTIVITES SPORTIVES

Pendant TOUTE la période de travaux	
Restrictions	Les communes assureront une information auprès des organisateurs d'activités sportives évoluant aux alentours de la zone de travaux.

Alternat par signaux tricolores

Circulation alternée Route à 2 voies



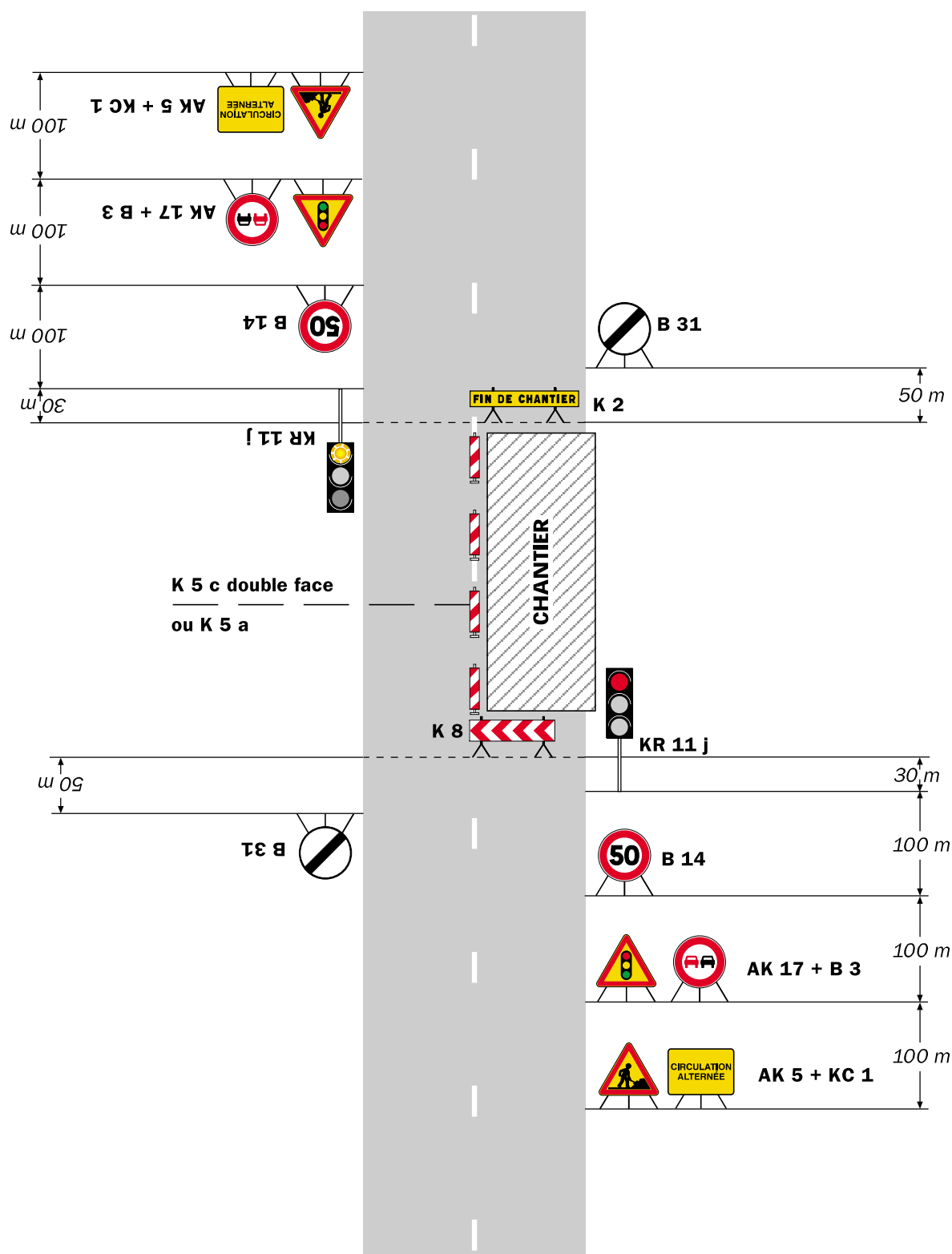
Remarque(s) :

- Schéma à appliquer notamment lorsque l'alternat doit être maintenu de nuit, en absence de visibilité réciproque.
- Un panneau B 14 de limitation de vitesse à 70 km/h

peut éventuellement être intercalé entre les panneaux AK 5 et AK 17.

Alternat par signaux tricolores

Circulation alternée Route à 2 voies



Remarque(s) :

- Schéma à appliquer notamment lorsque l'alternat doit être maintenu de nuit, en absence de visibilité réciproque.
- Un panneau B 14 de limitation de vitesse à 70 km/h

peut éventuellement être intercalé entre les panneaux AK 5 et AK 17.